



REGLEMENT DE CONSULTATION

**LOCATION, ENTRETIEN ET MAINTENANCE D'UN PARC DE REPROGRAPHIE AVEC
DEUX SYSTEMES DE GESTION : UN COLLEGE ET UN LYCEE**

Date de la consultation : 23 octobre 2019

Date de remise des offres : 14 novembre 2019

Date de désignation du titulaire du marché : 25 novembre 2019

Date de réalisation du marché : 1^{er} janvier 2020

1. OBJET DU MARCHÉ

Le présent marché concerne la location, l'entretien, la maintenance de copieurs (multifonctions) neufs ainsi que la fourniture des consommables s'y rapportant, la formation, l'accompagnement au changement du personnel administratif de l'établissement et la mise en place d'une politique d'impression. Ce marché comprend également la fourniture de logiciels de supervision, de comptabilisation, et de gestion des quotas. Ces équipements seront à installer dans les différents services administratifs et pédagogiques des Collège et Lycée Maxence Van Der MEERSCH.

Etablissement Client

Lycée Maxence Van Der Meersch
1 avenue Maxence Van der Meesch
BP 97
59052 ROUBAIX CEDEX 1
Tél : 03 20 89 43 43 – Fax : 03 20 89 43 45
Intendant.0590181b@ac-lille.fr

Personne responsable du marché : Mr le Proviseur du Lycée Maxence Van Der Meersch, Michel FAUQUETTE
Personne responsable du suivi de l'exécution du marché : Mme la Gestionnaire, Hamama EL WAHDANI

Objet : Lot unique pour la location, l'entretien et la maintenance d'un parc de reprographie avec deux systèmes de gestion : un collège et un lycée.

Durée : 3 ans à compter du 01 janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2022.

Forme du marché : Marché de fournitures et de services.

Procédure : Procédure adaptée (MAPA), en application de l'article 28 du code des marchés publics. Le présent dossier de consultation est constitué par le présent règlement de consultation ainsi que par le cahier des charges disponibles sur le site de l'AJI (<http://www.aji-france.com>).

Pièces constitutives du marché :

Les pièces constitutives du marché sont le présent règlement de consultation, le cahier des charges et :

- En annexe 1 : le schéma d'infrastructure réseau informatique pour le Lycée et le Collège Maxence Van Der Meersch ;

Le cahier des clauses administratives générales (CCAG) applicables est celui des marchés publics de fournitures courantes et de services.



2. DUREE DU CONTRAT ET DEMARRAGE

Le contrat est conclu pour une durée de 36 mois à compter du 1^{er} janvier 2020 jusqu'au 31 décembre 2022. La livraison du matériel sera effectuée à minima sous 21 jours ouvrables à compter de la date de notification du marché et impérativement pour le 06 janvier 2020.

3. CONNAISSANCE PREALABLE DE L'EXISTANT PAR LE TITULAIRE

Le titulaire déclare être parfaitement informé de la constitution des sites qu'il doit équiper. Il est réputé avoir pris connaissance, vérifié et complété, par toute visite nécessaire, les données indispensables à l'exécution de ses prestations.

Il ne peut se prévaloir d'un oubli ou d'une méconnaissance quelconque pour ne pas assurer les prestations nécessaires à sa surveillance ou à son exploitation.

4. PRESTATIONS ATTENDUES

L'objectif des Lycée et Collège Maxence Van Der Meersch est de gérer et maîtriser, par l'intermédiaire de solution logicielles et matérielles, la totalité des flux d'impressions, de copies et de numérisations, qu'ils proviennent des élèves, des personnels enseignants ou administratifs. Les solutions logicielles et matérielles proposées devront permettre de satisfaire les besoins des établissements tels qu'ils sont exprimés.

Les mises à jour et les maintenances logicielles seront incluses dans la durée de 3 ans du marché. Le titulaire devra procéder systématiquement aux mises à jour et aux améliorations logicielles et matérielles des solutions. Tout système de télémaintenance ne peut être mis en œuvre qu'avec l'accord exprès et préalable des établissements.

Toutes les prestations incluent la fourniture des consommables hors papier. Elles devront s'effectuer en relation avec le service intendance du lycée.

En outre, le titulaire présentera une documentation technique complète des solutions proposées. Il précisera comment opérer la transition de l'existant vers celle-ci.

5. TARIFS ET MODALITES DE FACTURATION

Le tarif proposé par le fournisseur pour ses prestations devra comprendre :

- La location du matériel
- Le coût de la copie
- Le coût de tous les consommables associés (hors papier)
- Toutes les interventions nécessaires au bon fonctionnement de l'appareil, comprenant les visites d'entretien et de dépannage (main d'œuvre, matériel, déplacement)
- L'enlèvement du matériel à l'issue du marché



Demeurent à la charge du fournisseur :

- La livraison et la mise en place du matériel
- Le raccordement aux installations électriques du réseau
- La formation du personnel à l'utilisation des matériels et logiciels mis à disposition

Les prix de location du matériel seront **fermes et non révisables** pour la durée du contrat. Ces prix devront figurer explicitement sur le contrat en HT et TTC.

Pour les copieurs, le fournisseur calculera un prix à la copie au réel de la consommation des établissements **sans engagement de volume et proscritra toute proposition au forfait**. Toute commande supplémentaire de matériels devra s'inscrire dans le contrat en cours au moment de la commande de façon qu'il n'y ait qu'une seule échéance applicable à l'ensemble du par des établissements.

Modalités de facturation

Une facture mensuelle par établissement (1 pour le lycée / 1 pour le collège) par périphériques sera établie à terme échu, reprenant en détail la partie consacrée à la location et celle comprenant le coût des copies.

Le règlement des factures interviendra dans les trente jours à compter de la date à laquelle seront remplies les conditions administratives et techniques auxquelles sont subordonnées le mandatement des factures.

6. RESILIATION DU CONTRAT

La résiliation aux torts du titulaire peut être prononcée lorsque le titulaire a contrevenu aux dispositions contractuelles, notamment en cas de refus ou de retard de livraison, d'intervention, ou en cas de mise à disposition de matériels défectueux.

La résiliation du contrat est, dans ce cas, notifiée avec un préavis de deux mois, par courrier adressé en recommandé avec accusé de réception.

7. REGLEMENT DES LITIGES

Tout contentieux juridictionnel survenant au cours de l'exécution du présent contrat relèvera de la compétence du Tribunal Administratif de Lille.

8. CONSTITUTION DU DOSSIER ET PRESENTATION DES OFFRES

Les propositions des candidats devront être **en concordance** avec les besoins exprimés par les Lycée et Collège Van Der Meersch. Elles prendront la forme d'un Bordereau des Prix Unitaires (joint au CCTP) pour chaque



élément distinct. Elles seront accompagnées des informations de service après-vente (numéro à appeler en cas de dépannage ou commande de consommables, conditions de commande et de livraison des consommables).

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés. Cette obligation porte également sur tous les documents techniques justifiant de la conformité d'un produit à une norme ou d'une marque de qualité française dont l'équivalence est soumise à l'appréciation de l'acheteur. Toutefois ce dernier se réserve le droit de se faire communiquer ces documents techniques dans leur langue d'origine.

Les candidats produiront obligatoirement à l'appui de leur candidature :

- En application du Code des Marchés Publics,
 - o La copie du ou des jugements prononcés, s'il est en redressement judiciaire ;
 - o Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43.
 - o Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.

Il est rappelé que le signataire doit être habilité à engager le candidat.

Seul l'acte d'engagement sera daté et signé par le(s) représentant(s) qualifié(s) du / des candidats.

Conditions de soumission de l'offre

Les candidats sont invités à déposer leur offre, en langue française, avant le 14 novembre 2019 délai de rigueur sur le site de l'AJI en réponse à la présente offre. Les propositions qui parviendraient au Lycée et Collège Maxence Van Der Meersch par un autre biais et qui n'auraient pas été déposées à temps en réponse à la consultation de l'AJI ne pourront être examinées.

9. SELECTION DES CANDIDATURES – JUGEMENT ET CLASSEMENT DES OFFRES

Sélection des candidatures

Seules seront examinées qui auront été déposées sur le site de l'AJI en réponse à la présente consultation.

Les candidatures qui ne peuvent être admises en application des dispositions du I de l'article 52 du CMP sont éliminés par l'acheteur.

Le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché s'engage à produire l'acte d'engagement, c'est-à-dire le contrat, au plus tard, avant le jour de l'installation des matériels.

En application de l'article 46-I-1, il produit en outre tous les six mois les pièces prévues à l'article D8222-5 du Code du Travail.

Afin de prouver qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales, il s'engage à fournir les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents, en vertu de l'article 46-I-2 du Code du travail.



Jugement et classement des offres

L'acheteur examinera l'offre des candidats, pour établir un classement par ordre décroissant en fonction de critères pondérés définis ci-après.

Les Lycée et Collège Maxence Van Der Meersch choisiront l'offre la plus avantageuses appréciée en fonction des critères suivants :

- Valeur technique de l'offre (20%)
- Performance en matière de protection de l'Environnement (20%)
- Prix (30%)
- Maintenance (10%)
- Service Après-Vente (10%)
- Accompagnement au changement (10%)

10. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de l'étude, les candidats devront faire parvenir, pour les renseignements d'ordre administratif et technique, une demande par voie électronique à intendant.0590181b@ac-lille.fr.

Une réponse par mail sera alors adressée dans les meilleurs délais.

